
**COALITION POUR LA
VIABILITÉ DU SUD DU
GOLFE SAINT-LAURENT**

PROSPECTUS

Le 16 septembre 1999

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE	
A	CONTEXTE	3
B	LA COALITION : DE QUOI S'AGIT-IL?	4
C	PHILOSOPHIE DE LA COALITION	4
	➤ Notre vision	4
	➤ Notre mission	4
	➤ Notre mandat	4
	➤ Nos valeurs	4
D	FONCTIONNEMENT DE LA COALITION	5
	1. Partenaires de la Coalition	5
	2. Organigramme de la Coalition	6
	3. Administration de la Coalition	6
	4. Groupes de travail de la Coalition	7
	5. Coordination de la Coalition	7
	6. Élection du comité directeur	7
	7. Nomination du comité de gestion	7
E	AVANTAGES DE LA COALITION	8
	Avantages généraux de la Coalition	8
	Avantages particuliers pour chaque partenaire	8
	1. Organismes communautaires et particuliers	8
	2. Gouvernement fédéral	8
	3. Gouvernements provinciaux	9
	4. Administrations municipales	9
	5. Premières nations	9
	6. Entreprises et industries	9
	7. Monde universitaire	9

A CONTEXTE

Le sud du golfe Saint-Laurent est une région écologique, économique et sociale très importante de l'Amérique du Nord :

1. Les communautés situées le long du golfe au Canada atlantique et au Québec dépendent des ressources de cette étendue d'eau pour leur revenu et leurs loisirs;
2. Les eaux se forment dans les Grands Lacs, le fleuve Saint-Laurent et le nord-ouest de l'océan Atlantique. La navigation maritime est très dense vers certaines destinations locales et surtout vers le corridor industriel du sud de l'Ontario et du Québec;
3. Le golfe est particulièrement important pour les localités longeant le littoral sud, puisqu'il soutient de nombreuses pêches commerciales et activités industrielles, et de nombreux usages récréatifs.
4. Le golfe fournit des aires de frai, d'alimentation et de reproduction de nombreuses espèces de poisson, de mollusques, de crustacés, d'oiseaux et d'autres animaux. Il soutient aussi des environnements comme les prés salés, les plages, les estuaires et les forêts acadiennes qui sont l'habitat, entre autres, d'une faune sauvage variée.

Depuis le début des années 1970, tous les efforts possibles ont été faits pour promouvoir la viabilité du sud du golfe Saint-Laurent. L'atelier offert en 1997 à Miramichi et intitulé « Travailler ensemble : Atelier sur l'écologie du sud du golfe Saint-Laurent » est un récent projet important. Il a permis de déterminer les enjeux et les obstacles, de trouver des solutions et de recommander un plan d'action.

Une des principales recommandations de l'atelier de Miramichi visait la création d'un Groupe de travail multipartite communautaire qui aurait le mandat 1) d'établir les priorités pour les questions cernées à l'atelier et 2) de recommander les mesures éventuelles à prendre afin de conserver et de protéger l'écosystème du sud du golfe Saint-Laurent.

Un comité directeur provisoire a donc été créé et un atelier de suivi a eu lieu en novembre 1998. Les participants à l'atelier ont adopté un document de travail qui contient la philosophie de la Coalition (vision, mission, mandat et valeurs) et les principales composantes d'une structure de prise de décisions. Le comité directeur provisoire a aussi organisé, au début de 1999, sept (7) réunions régionales de groupe cible au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Ces réunions de zone étaient considérées comme une étape nécessaire à une réunion de fondation de la Coalition pour la viabilité du sud du golfe Saint-Laurent.

La réunion de fondation de la Coalition est prévue pour les 19 et 20 novembre 1999 à Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard.

B LA COALITION : DE QUOI S'AGIT-IL?

Nous formons une coalition à but non lucratif de partenaires dont l'objectif commun est de promouvoir la viabilité à long terme de la région du sud du golfe Saint-Laurent. Nous envisageons l'avenir où la région est durable du point de vue écologique, économique et social. Nous pensons que notre milieu, notre économie et notre société sont interdépendants et se soutiennent mutuellement. Nous sommes convaincus que notre partenariat peut contribuer à atteindre cet objectif!

C PHILOSOPHIE DE LA COALITION

Notre vision

Nous visualisons un avenir où le sud du golfe Saint-Laurent est durable du point de vue écologique, économique et social.

Notre mission

La mission de la Coalition pour la viabilité du sud du golfe Saint-Laurent est de promouvoir la viabilité à long terme de son écosystème.

Notre mandat

Comme forum de partenaires, la Coalition offrira des services pour réaliser son mandat.

1. Elle facilitera la communication, le réseautage et l'échange d'information entre ses partenaires.
2. Elle organisera et facilitera l'organisation de réunions, d'ateliers, de forums ou de groupes de travail interprovinciaux, interrégionaux et sectoriels.
3. Elle recommandera les stratégies, les directives et les règlements prioritaires.
4. Elle surveillera l'évolution des stratégies, des directives et des règlements mis en œuvre.
5. Elle encouragera les partenaires à aider les localités à développer leurs capacités et à atteindre leurs objectifs de viabilité.
6. Elle facilitera l'accès à l'expertise.
7. Elle encouragera la sensibilisation et l'éducation concernant la viabilité.

Nos valeurs

Nos décisions et nos actions sont basées sur les valeurs suivantes :

1. Les résidents sont prospères du point de vue économique et social dans une communauté durable.
2. Les communautés sont habilitées à façonner et à mettre en œuvre leurs propres solutions de viabilité.

-
3. Les partenaires de la Coalition abordent la viabilité d'une manière proactive, générale et interdisciplinaire.
 4. La Coalition est à caractère communautaire et est dirigée par ses membres.
 5. La Coalition respecte le mandat de ses organismes, agences et entreprises membres.
 6. La structure administrative de la Coalition est démocratique et facilite la prise de décisions transparente.
 7. Les partenaires de la Coalition communiquent avec respect et compréhension mutuels.
 8. Les partenaires de la Coalition visent à atteindre un consensus.
 9. La Coalition gère ses ressources financières, matérielles et humaines de façon responsable.

D FONCTIONNEMENT DE LA COALITION

Comment la Coalition pourra-t-elle accomplir sa mission et exercer son mandat selon ses valeurs?

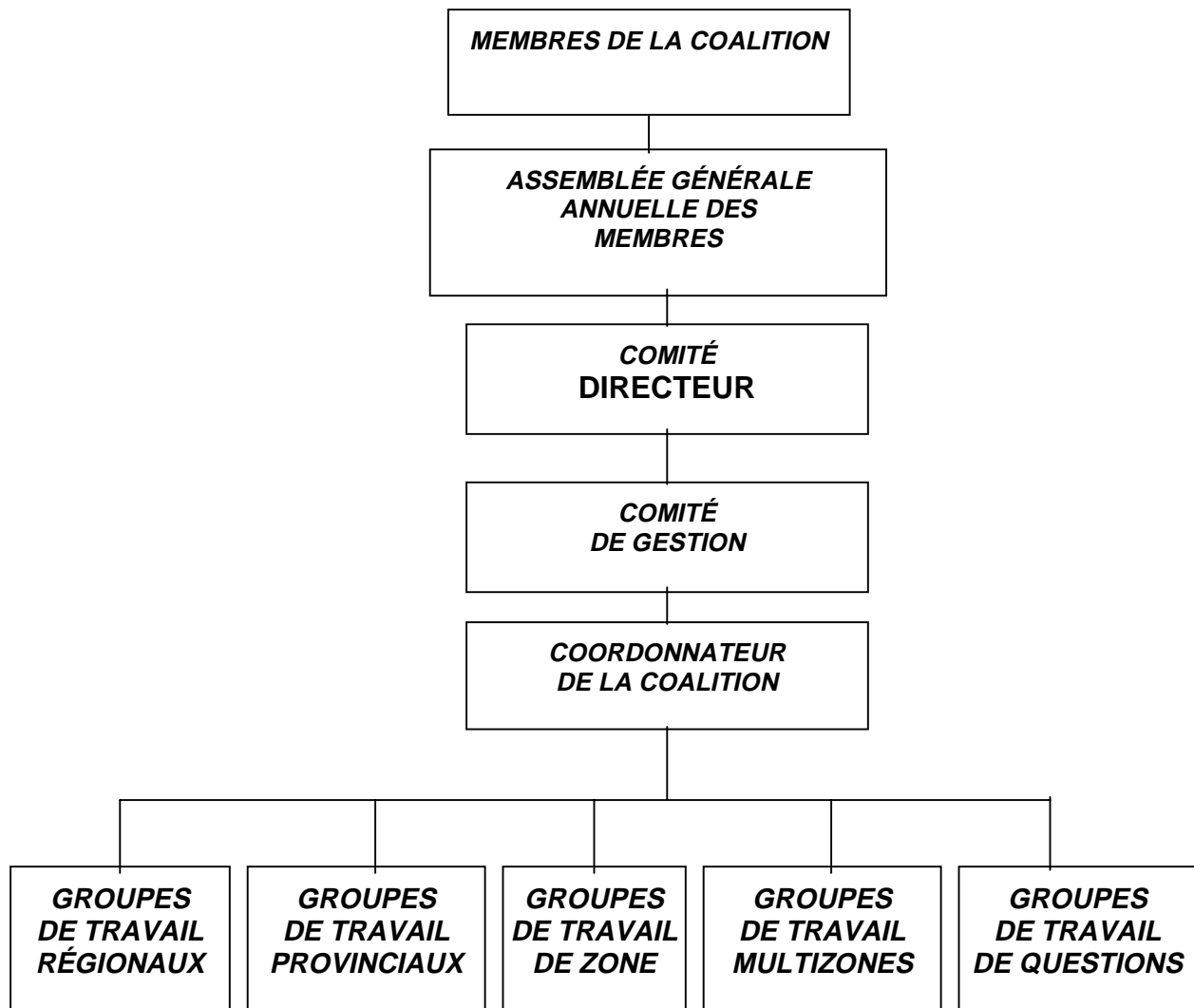
Les partenaires viseront à coordonner leurs efforts par l'entremise d'une Coalition. Les décisions seront prises par consensus et par accord unanime.

1. Partenaires de la Coalition

La Coalition comprend sept (7) catégories de partenaires dans quatre (4) provinces (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Québec) comme suit :

- Organismes communautaires, organismes non gouvernementaux et particuliers,
- Gouvernement fédéral,
- Gouvernements provinciaux,
- Administrations municipales,
- Premières nations,
- Entreprises et industries,
- Monde universitaire (universités, collèges et établissements privés).

2. Organigramme de la Coalition



3. Administration de la Coalition

Les partenaires de la Coalition se réunissent une fois par année en assemblée générale annuelle (AGA) pour adopter les orientations générales de la Coalition (vision, mission, mandat, valeurs et objectifs stratégiques par ordre de priorité), pour étudier son statut et ses règlements administratifs et pour élire les membres du comité directeur.

Le comité directeur élu à l'AGA adopte les directives et le plan de travail annuel de la Coalition, conformément à l'orientation adoptée à l'AGA. Il voit à l'orientation générale de la Coalition au nom des membres.

Le comité de gestion, qui est nommé par le comité directeur, supervise l'implantation des décisions, des stratégies et des directives du comité directeur et est entièrement responsable de tous les aspects du personnel de la Coalition.

4. Groupes de travail de la Coalition

Les groupes de travail sont le principal mécanisme d'implantation de la Coalition.

Le comité directeur peut créer des groupes de travail pour examiner des questions particulières cernées par les partenaires de la Coalition.

Tous les représentants de partenaires et autres intervenants pertinents peuvent participer aux travaux des groupes de travail.

Des groupes de travail peuvent être créés aux niveaux régional, provincial, de zone, multizone, et aborder des enjeux, sans égard aux limites géographiques.

5. Coordination de la Coalition

Un coordonnateur de la Coalition coordonne les activités prévues dans le plan de travail du comité directeur et des différents groupes de travail qui relèvent du comité de gestion.

6. Élection du comité directeur

La Coalition comprend des organisations membres (comme les communautés, organisations provinciales et régionales, ministères et organismes du gouvernement, entreprises, bandes, établissements) et des membres individuels.

Au cours de la réunion de fondation qui aura lieu en novembre 1999, les délégués devront élire un comité directeur qui assurera une juste représentation de tous les partenaires de la Coalition.

Avant la réunion de fondation, les sept catégories de partenaires nommeront le nombre désigné de représentants en vue de leur élection au comité directeur.

7. Nomination du comité de gestion

Le comité directeur nommera, parmi ses membres, un comité de gestion formé d'un bureau de direction de quatre (4) membres, soit un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier, et de deux (2) membres élus par le public en général.

E AVANTAGES DE LA COALITION

AVANTAGES GÉNÉRAUX DE LA COALITION

- La Coalition fournit un *forum pour les partenaires* qui partagent la même vision et veulent implanter des solutions dans le but d'accroître la viabilité du sud du golfe Saint-Laurent.
- Les partenaires de la Coalition ont la responsabilité connexe de la viabilité de la région. En s'asseyant à la même table, les partenaires peuvent convenir d'un plan d'action commun et ciblé, chaque partenaire assumant les responsabilités dans son domaine de compétence, d'intérêt ou d'autorité.
- Aucun partenaire ne possède les ressources voulues pour mettre en œuvre seul une stratégie de viabilité pour l'ensemble du sud du golfe Saint-Laurent. La Coalition permet de mettre en commun les ressources humaines, technologiques et financières en vue d'avoir un impact positif sur la viabilité de la région.
- La Coalition établit un mécanisme pour accroître la communication horizontale entre les partenaires en vue d'un échange logique des perceptions et d'une entente de consentement mutuel.

AVANTAGES PARTICULIERS POUR CHAQUE PARTENAIRE

1. Organismes communautaires et particuliers

- Les organismes communautaires pourront accroître leur influence et leur efficacité dans le contexte élargi du sud du golfe Saint-Laurent. Les possibilités peuvent être partagées, l'information peut être échangée et les expériences acquises peuvent être transmises aux localités avoisinantes.

2. Gouvernement fédéral

- Les décisions du gouvernement prises en accord avec les communautés sur laquelle elles ont un impact sont mieux adaptées aux besoins de la communauté et sont plus facilement mises en œuvre par tous les partenaires qui ont eu leur mot à dire.
- La Coalition est une fenêtre d'occasions pour les ministères gouvernementaux, facilitant la possibilité de joindre les intervenants. Au lieu de transiger individuellement avec plusieurs porte-parole d'une communauté, la Coalition serait un forum pour tous les intervenants qui agissent en tant que partenaires afin d'améliorer les situations actuelles.

3. Gouvernements provinciaux

- Les gouvernements des quatre provinces tireront profit du potentiel accru de la Coalition ainsi que de l'aptitude à utiliser le groupe comme un tremplin pour les questions et les suggestions de programme. La Coalition fournira l'occasion d'accroître le niveau de coordination entre les provinces, les organismes fédéraux et les premières nations.
- En participant aux travaux des groupes d'étude avec leurs autres partenaires, ils obtiendront un aperçu qui augmentera l'impact de leurs stratégies de viabilité et leur mise en œuvre dans les communautés.

4. Administrations municipales

- Les administrations municipales cherchent à améliorer la qualité de vie de leurs citoyens et de leurs visiteurs en ayant une assiette fiscale pertinente. En tant que partenaires de la Coalition, elles intégreront des normes de viabilité à leur processus de planification.

5. Premières nations

- La participation des Premières nations à la Coalition peut servir de catalyseur pour la réalisation de certains de leurs objectifs d'autonomie gouvernementale et d'autodétermination.

6. Entreprises et industries

- La Coalition est une fenêtre d'occasions permettant aux entreprises et aux industries de s'intégrer dans les communautés, en devenant des citoyens communautaires appréciés. La collaboration avec d'autres intervenants communautaires de la Coalition permet aux entreprises de démontrer leur véritable intérêt dans le mieux-être de la communauté élargie. C'est une occasion de développer des méthodes de gestion optimales dans le domaine de la viabilité.
- Si les entreprises et les industries veulent s'intégrer dans la communauté, elles ont intérêt à tenir compte du mieux-être de la communauté qui leur fournit leur main-d'œuvre.

7. Monde universitaire

- La Coalition offre aux universités et aux collèges la possibilité de développer et d'appliquer les concepts de viabilité à un ensemble de professions et de métiers. Ceux-ci favoriseront la mise au point de nouvelles méthodes pour atteindre des résultats durables.